Vannes, 14/02/2021

**Proposition d'action Rotary / ADIE**

  En raison de la COVID,  la plupart des clubs du district ont vu leur activité se réduire, notamment en termes d'actions. Dans ce contexte, le district a trouvé intéressant de proposer aux clubs de monter, avec  son appui financier, une action simple à mettre en place et pleinement en phase  avec la conjoncture et avec nos valeurs.

 Reprenant la belle idée du club d’Auray, il y a quelques années, le district a pris contact avec l’ADIE (Association pour le Droit à l’Initiative Economique)  pour lui proposer d’apporter son soutien financier à certains de ses membres.  L’ADIE finance à travers des microcrédits de  nombreuses  petites structures  dans notre district et, cette année plus particulièrement, accompagne d'anciens membres en difficulté à cause de la COVID.

 La délégation Grand-Ouest de l’ADIE accueille avec intérêt notre proposition d'apporter un concours financier à ces jeunes entrepreneurs dont les capitaux sont par définition limités.

  Cette action, si elle se mettait en place, serait tout à fait complémentaire de l'action professionnelle Coup de Pouce que nous venons d’engager et s’inscrit parfaitement en phase avec le développement économique local, valeur de base du Rotary.

  Le mandat actuel est aussi caractérisé au niveau du District  par une réduction de ses actions, ce qui lui permet de dégager  des excédents budgétaires.  Le district se propose d’en  mettre une partie à disposition des clubs qui seraient partants pour l'action avec l’ADIE mais qui ne disposent pas des finances nécessaires.

  Dans la pratique, la mise en place d'une  telle action serait simple :

* les clubs du district intéressés marqueront leur accord pour  participer à cette action avec l’ADIE,
* le district demandera à la délégation Grand Ouest de l’ADIE de lui proposer des dossiers à financer (création ou accompagnement) dans les secteurs des clubs participants,
* les clubs concernés prendront contact avec les représentants locaux de l’ADIE et choisiront le où les dossiers à financer,
* les clubs pourront demander le concours financier du district équivalent à leur propre mise de fond sachant que  les sommes attribuées à une entreprise  pourraient être de 1000 à 2000 €.

PS Site de l’ADIE : ADIE.org / Financements et assurances/ pour créer et développer mon entreprise